

Rénovation de la Goutte d'Or (1981-2018)

1981 L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) publie un rapport qui identifie plusieurs secteurs de la Goutte d'Or comme « *espaces urbains d'intérêt élevé* » (rue de la Goutte d'Or, rue de Chartres, rue de la Charbonnière, rue de Jessaint, rue des Gardes, rue Polonceau, rue Richomme, rue Myrha, rue Léon) et « *espaces urbains d'intérêt exceptionnel* » (rue Caplat, rue Saint-Luc, rue Saint-Jérôme, rue Affre, rue Pierre L'Ermitte) – [La carte des espaces](#).

1982 La rénovation de la Goutte d'Or est désignée par le Conseil de Paris comme priorité du second mandat de Jacques Chirac à la Mairie de Paris.

1983 La Ville et l'État engagent un plan de résorption de l'habitat insalubre (RHI) privilégiant la destruction-reconstruction au détriment de la réhabilitation à laquelle devait conduire le rapport de l'APUR. Le Conseil de Paris adopte à l'unanimité un plan prévoyant la destruction de 1.400 logements nécessitant une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) préalable.

1984 Préparation de la DUP, déclarations d'insalubrité, opposition des habitants représentés par l'association Paris-Goutte d'Or, mobilisation d'architectes et d'urbanistes :

L'Association Paris-Goutte d'Or dénonce « **Un patrimoine architecturale et urbain livré au bulldozers** » ([lien](#)). Un groupe de sept experts (architectes, urbanistes, historiens) alertent la Commission d'enquête publique en ces termes ([lien](#)) :

- « *Le quartier résulte d'une opération de lotissement du début du 19^e siècle (et) présente un caractère d'homogénéité remarquable souligné dans l'étude réalisée par l'historien François Loyer pour l'APUR* ».

- « *La création de rues piétonnes sous portiques est contestable, créera **des conditions d'insécurité et des discontinuités urbaines**. L'usage de pilotis ne permet pas de conserver les caractéristiques architecturales et introduit un concept que l'on ne retrouve nulle part dans le quartier* ».

- « *La percée prévue au centre de l'îlot Goutte d'Or / Charbonnière / Chartres exige la démolition d'un édifice sur cour intéressant, crée des redents inutiles et modifie totalement la partie centrale de la composition en croix de saint André. La création d'un escalier public sous un édifice au centre de cet îlot pose **la question de la sécurité et de l'entretien** (...)* ».

1985 (18 juin) La Déclaration d'Utilité Publique est approuvée.

1990 Les arcades de la rue de la Goutte d'Or et les escaliers de la future rue Boris Vian sont construits en dépit des alertes des experts qui publient [La Goutte d'Or, faubourg de Paris](#), livre dans lequel ils dénoncent une nouvelle fois « *un plan de rénovation qui, s'il se réalise, dénaturera le plus connu des quartiers populaires de Paris* ».

1992 (30 novembre) Le Conseil de Paris attribue de Boris Vian à la rue passage créée entre les rues Polonceau et de Chartres ([Arrêté municipal du 30 novembre 1992](#)).

2011 (octobre) Devant le défaut d'entretien et l'état d'abandon du secteur, l'association Cavé Goutte d'Or demande la réhabilitation de la rue Boris Vian (destinataires de la requête : Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture ; Christophe Girard, adjoint au maire de Paris chargé de la Culture ; Carine Rolland, adjointe au maire du 18^e chargée de la Culture).

2012 La Cohérie Boris Vian soutient la demande et la prend à son compte : « *Lors de l'inauguration de la rue Boris Vian à la Goutte d'Or, la Cohérie s'était montrée très enthousiaste car le symbole était très fort : il implantait en effet le nom de Boris Vian dans un arrondissement qu'il aimait et associait son nom à un quartier en pleine réhabilitation* ».

Elle invite le maire de Paris, Bertrand Delanoë, à la rencontrer sur place à l'occasion du 20^e anniversaire de l'arrêté municipal donnant le nom de l'écrivain à la rue et évoque le projet de nouvelle réhabilitation des lieux pour le 2 mai suivant, premier rendez-vous institué pour la Saint Boris. Le projet est lancé de retirer l'autorisation du nom en cas de maintien du secteur dans l'état d'abandon constaté ([Lettre de la Cohérie Boris Vian à Bertrand Delanoë](#)).

2013 La Cohérie Boris Vian réitère sa demande à l'attention de Bruno Julliard, adjoint au maire de Paris chargé de la Culture, et de Daniel Vaillant, maire du 18^e arrondissement.

Daniel Vaillant indique en réponse avoir « *demandé, dans le cadre des dispositifs ANRU, que soit lancée une étude urbaine de requalification de la rue Boris Vian et de la partie sous arcades de la rue de la Goutte d'Or* », ajoutant : « *Ces deux espaces ont effectivement très mal vieilli* » ([Lettre de Daniel Vaillant du 6 décembre 2013](#)).

2014 (4 octobre) La Ville de Paris lance un appel d'offre pour la « *réalisation d'une étude urbaine de l'espace public constitué du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or visant à analyser le site et ses éléments structurants et à faire des propositions d'aménagement permettant sa revalorisation et la résolution des difficultés constatées en matière d'usages et de fonctionnement* » ([lien](#)).

2015 (6 octobre) La Cohérie Boris Vian participe à la réunion de restitution des études de l'agence d'architectes AAFeraru avec la direction de l'Urbanisme, les EDL de la Politique de la ville et les associations du quartier.

2016 (2 mai) La Cohérie Boris Vian réitère sa demande d'entretien de la rue et de réhabilitation du secteur auprès d'Éric Lejoindre, maire du 18^e arrondissement ([lien](#)).

(22 novembre) Les Mairies de Paris et du 18^e présentent officiellement aux habitants le scénario privilégié de requalification du secteur Arcades Gouttes d'Or/rue Boris Vian. L'exécution du projet est fixée pour la fin de la mandature, soit pour mai 2020, engagement qui figurait déjà dans le programme d'Éric Lejoindre aux Municipales de 2014 ([lien](#)).

2017 (30 novembre) La Cohérie Boris Vian écrit une dernière lettre à la Mairie de Paris, invitant Anne Hidalgo à une rencontre sur place et lui rappelant que, sans garantie ferme pour une réhabilitation livrée dans les temps annoncés, l'autorisation d'utiliser le nom de Boris Vian sera retirée ([lien](#)). Madame Hidalgo ne donne aucune réponse.

2018 (2 mai) La Cohérie Boris Vian prend acte du silence de la maire de Paris et transmet au Conseil de Paris sa décision de retrait.

Faute de réponse de l'exécutif parisien, il appartient en effet au Conseil de Paris, en application de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, de délibérer sur le changement de nom qui pourra suivre ce retrait.